|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 18** | **Document C19/48-F** |
| **21 mai 2019** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'éTATS MEMBRESpour le PROJET DE LOCAUX DU SIèGE DE L'UNION |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil le compte rendu des travaux du **Groupe consultatif d'États Membres (Groupe MSAG)**.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'éTATS MEMBRES
pour le PROJET DE LOCAUX DU SIèGE DE L'UNION

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent document un compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (Groupe MSAG).Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du rapport et à **donner les indications** qu'il jugera nécessaires. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 588 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en)*;* [*Résolution 212 (Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-212-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Document* [*C18/48*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0048/en) *du Conseil* |

Le Groupe consultatif d'États Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (Groupe MSAG) s'est réuni trois fois depuis la session d'avril 2018 du Conseil. Ces réunions, auxquelles il était possible de participer à distance, se sont tenues à Genève le 27 juin 2018, le 28 janvier 2019 et le 15 avril 2019, sous la présidence de M. Dietmar Plesse (Allemagne). Les rapports complets de ces réunions sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/hq-building/Pages/default.aspx> (accès réservé aux titulaires d'un compte TIES).

# 1 Rappel

1.1 A sa **cinquième réunion** (27 juin 2018), le Groupe MSAG s'est vu remettre, pour la première fois, une analyse des éléments financiers des quatre projets retenus. L'analyse des coûts indépendante réalisée en décembre 2017 ne couvre que les dépenses correspondant aux Codes de frais de construction (CFC) 1 à 4 (1-Travaux préparatoires, 2-Bâtiment, 3-Équipements d'exploitation, 4-Aménagements extérieurs). Elle ne tient pas compte, par exemple, des honoraires pour la gestion du projet (qui relèvent du groupe CFC 5), lesquels sont largement négociables.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | CFC 2Montant pondéré Volume et surface | Pondération:Façades | Pondération:Toitures | CFC 4Montant | Estimation du montant total pondéré |
| Microcosme |  126 580 617 | inclus |  –1 000 000 |  2 213 248 |  127 790 000 |
| Interweave |  101 179 267 | 0 |  0 |  1 401 936 |  102 580 000 |
| Datacity |  95 810 467 | 3 000 000 |  0 |  1 562 964 |  100 370 000 |
| Cour Varembé |  90 975 267 | 0 |  500 000 |  1 043 948 |  92 520 000 |

S'agissant des variations importantes entre les projets retenus en termes de taille et de coûts attendus, le Secrétariat a expliqué que, dans la mesure où il s'agissait d'un concours international, l'UIT avait choisi, d'une part, de ne pas autoriser les visites sur place afin que les candidats non locaux ne soient pas désavantagés et, d'autre part, d'opter pour des exigences générales en matière de concours afin que les candidats puissent laisser libre cours à leur esprit d'innovation. En outre, certains architectes avaient compris que le budget du projet (publié par un tiers) ne couvrait que la construction et ne comprenait pas tous les autres éléments du projet (démolition, honoraires, relogement temporaire du personnel, systèmes informatiques et audiovisuels, équipements et mobilier).

1.2 S'agissant des équipements, le Secrétariat a expliqué que le prêt consenti par la Suisse ne peut être utilisé que pour des éléments "passifs" (groupe CFC 3 de la classification suisse), et non pour des éléments "actifs" (groupe CFC 9). Les éléments du groupe CFC 3 sont ceux considérés comme indissociables de la structure du bâtiment, tandis que les éléments du groupe CFC 9 sont, par exemple, le mobilier ou les équipements amovibles. Le Groupe MSAG a demandé une liste détaillée des éléments pouvant être financés par le prêt et ceux ne pouvant pas l'être – ainsi qu'une estimation des coûts associés à ces éléments. L'Annexe 2 du Document [C19/7](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0007/en) contient des indications générales à cet égard. Le Groupe MSAG a été en mesure de recueillir des informations plus détaillées dans la documentation fournie par l'architecte au sujet de l'état d'avancement de la phase de conception préalable du projet.

1.3 Lors de la cinquième réunion du Groupe MSAG, la FIPOI a expliqué que, s'il le fallait pour la qualité du projet, un report d'une année à ce stade ne serait en principe pas un problème pour la Suisse, par exemple pour permettre à l'UIT de procéder à des vérifications formelles du programme.

1.4 Le Groupe MSAG a reçu les documents concernant l'état d'avancement de la phase de conception préalable immédiatement après leur soumission par l'architecte, le 15 octobre 2018, avant la séance finale de la session de 2018 du Conseil, qui a eu lieu à Dubaï. Sur la base de ce résumé, reproduit dans le Document [C18/123](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0123/en),le Conseil a été invité à noter que l'estimation actuelle du coût maximal du projet, en prenant, pour tous les coûts directs et indirects, l'estimation la plus élevée, était de 180 millions CHF.

1.5 Dans sa Résolution 212 (Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires de 2018 a décidé que le projet serait financé principalement par le prêt prévu conformément à la Décision 588 du Conseil, complété par un fond provisoire (le "Fonds pour le projet de nouveau bâtiment"), visant à financer les éléments supplémentaires qui ne peuvent être financés par le prêt, et par les parrainages et dons répondant à des objectifs mutuellement convenus.

1.6 A sa **sixième réunion** (28 janvier 2019), le Groupe MSAG a obtenu la confirmation finale que les équipements audiovisuels des salles de conférence faisaient partie de la catégorie CFC 9 et, à ce titre, ne pouvaient pas être financés par le prêt. Le Secrétariat a confirmé que deux étages ont été retirés du projet retenu dans le cadre du concours (un sous-sol et le 6ème étage de bureaux). Le Secrétariat a refusé la proposition de l'architecte de supprimer un autre étage de bureaux. Il a confirmé son souhait de conserver les 723 postes de travail indiqués dans le programme initial (contrairement à la proposition faite par l'architecte d'utiliser un taux d'occupation de 80% comme valeur reposant sur les bonnes pratiques pour les bureaux paysagers) et a indiqué que ces places n'étaient pas réservées exclusivement au Secrétariat, mais seraient également utilisées pour accueillir des stagiaires, des participants au Programme des administrateurs auxiliaires (JPO) et des prestataires au bénéfice de contrats d'engagement spéciaux (SSA) et permettraient de s'adapter aux besoins pour les 100 prochaines années.

1.7 Le Secrétariat a expliqué que, conformément aux accords de pays hôte, les manifestations qui devront peut-être être organisées ailleurs en raison des nuisances sonores dues aux travaux de construction, qui exigeront la fermeture des salles de réunion du siège, seront financées par les États Membres. En particulier, le pays hôte doit prendre à sa charge toutes les dépenses encourues par l'UIT (par exemple, frais de voyage et indemnité journalière de subsistance) lorsqu'une manifestation est organisée en dehors de Genève.

1.8 La **septième réunion** (15 avril 2019) du Groupe MSAG s'est tenue à la suite de la présentation, par l'architecte, de l'état d'avancement de la phase de conception préalable, le 1er avril 2019. Le Secrétaire général de l'UIT, Houlin Zhao, a prononcé une allocution d'ouverture lors de la réunion, exprimant ses remerciements au Groupe MSAG pour les travaux exigeants qu'il réalise dans le cadre de ce projet complexe aux aspects multiples et indiquant qu'il garantissait au Groupe une transparence totale.

1.9 Le Secrétaire général sollicitera des retours d'informations sur le nouveau bâtiment auprès des États Membres, étant entendu que la conception du projet ne permet qu'une souplesse limitée. Il a fait savoir que deux fonctionnaires étaient désormais détachés aux fins du projet (un poste P3 et un poste G6). Il soumettra le projet à l'approbation des États Membres avant d'adresser le deuxième message au pays hôte (il est prévu d'adresser le deuxième message à la FIPOI avant le 21 juin 2019 et au Parlement avant la fin août 2019).

# 2 Parti architectural

2.1 Lors de sa **septième réunion** (15 avril 2019), le Groupe MSAG a examiné les dernières informations soumises par l'architecte concernant l'état d'avancement de la phase préalable du projet et les estimations des coûts correspondantes, notant qu'à ce stade, la marge d'erreur concernant les estimations des coûts pour les groupes CFC 1 à 4 est de +/- 15%. Le Secrétariat estime que cette marge d'erreur est extrêmement prudente, car d'importants travaux ont été menés afin de réduire les risques liés aux coûts correspondant aux groupes CFC 1 à 4.

2.2 Malgré l'optimisme du Secrétariat, le Groupe MSAG craint que le coût total du projet ne dépasse largement les estimations présentées dans le Document [C19/7](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0007/en). Le Groupe MSAG a fait observer que, depuis que le projet a remporté le concours, le coût des éléments relevant des groupes CFC 1 à 4 était resté à un niveau similaire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Estimation préliminaire 31.05.2018 | Estimation provisoire du projet optimisé 15.10.2018 | Estimation de l'avant-projet au 01.04.2019 |
| Surface (m2) | 31 310 | 26 637 | 29 324 |
| Volume (m3) | 127 030 | 122 081 | 124 010 |
|  | Base(en CHF) | Options et/ou compléments programmés(en CHF) | Base(en CHF) | Options et/ou compléments programmés(en CHF) | Base(en CHF) | Options non validées (non comprises dans le total) (en CHF) |
|  |  |  |  |  |  |  |
| CFC 1 | Travaux préparatoires | 10 770 000 | 1 050 000 | 12 258 395 | 1 050 000 | 15 638 353 | 0 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| CFC 2 | Bâtiment | 94 150 000 | 1 002 000 | 87 093 180 | 1 002 000 | 89 976 063 | 650 000 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| CFC 3 | Équipements d'exploitation (cuisine, équipements audiovisuels, mobilier fixe) | 8 070 000 | 6 498 322 | 7 551 872 | 6 498 322 | 14 302 523 | 0 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| CFC 4 | Aménagements extérieurs | 3 260 000 | 1 561 138 | 2 980 093 | 1 561 138 | 4 872 909 | 0 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **Sous-total, groupes CFC 1 à 4****(hors taxes)** | **116 250 000** | **10 111 460** | **109 883 540** | **10 111 460** | **124 789 848** |  |
| **Total groupes CFC 1 à 4** **(hors taxes)** | **126 361 460 CHF** | **119 995 000 CHF** | **124 789 848 CHF** |

L'estimation initiale au terme du concours était fondée sur une surface de 26 626 m2 et un volume de 139 298 m3, soit **127 790 000 CHF** (voir le § 1.1). Selon le Secrétariat, l'optimisation a permis, à ce jour, d'ajouter des éléments supplémentaires au projet sans augmentation notable des coûts.

2.3 Le nouveau bâtiment doit être conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle en vigueur dans le système des Nations Unies (UN‑MOSS) qui s'appliquent à tous les bâtiments des organisations du système des Nations Unies nouveaux ou modernisés, partout dans le monde.

2.4 L'Office fédéral de la police (FEDPOL) du pays hôte considère que certaines manifestations de l'UIT présentent un risque plus faible que celles qui sont organisées à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), mais reconnaît qu'il faudrait prévoir des mesures pour remédier aux risques potentiels dans le nouveau bâtiment. Il ressort de l'analyse spécialisée qui a été réalisée par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS) qu'un nouveau bâtiment qui n'intègrerait pas les mesures d'atténuation recommandées par les normes UN-MOSS ne serait pas conforme à ces normes et serait "dans tous les cas, inacceptable au regard des normes de l'ONU".

2.5 Conformément aux décisions prises par le Conseil précédemment, le Groupe MSAG souscrit aux rapports de sécurité spécialisés du DSS et demande au Secrétariat d'assurer la conformité aux normes UN-MOSS et d'élargir le processus de consultation avec la Suisse, afin de mettre en œuvre les mesures d'atténuation qui s'imposent.

# 3 Gestion et gouvernance

3.1 Les modalités de gouvernance du projet actualisées ont été présentées au Groupe MSAG.

# 4 Financement: Résolution 212 (Dubaï, 2018) et Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires

4.1 S'agissant de la décision, prise par la Conférence de plénipotentiaires dans sa Résolution 212 (Dubaï, 2018), selon laquelle le fonds provisoire (le "Fonds pour le projet de nouveau bâtiment") ainsi que tout parrainage ou don reçu pourront compléter l'enveloppe financière du projet, tandis que la Décision 588 du Conseil reste en vigueur, le Groupe MSAG invite à la plus grande prudence.

4.2 Le fonds provisoire n'a été créé que pour les éléments supplémentaires qui ne peuvent être financés par le prêt, c'est-à-dire "afin de financer les coûts qui ne peuvent pas être financés, d'un point de vue juridique, par le prêt consenti par le pays hôte", conformément à la Décision 5. Le Groupe MSAG souscrit au versement proposé de 6 millions CHF provenant d'économies réalisées en 2018 sur le Fonds pour le projet de nouveau bâtiment.

4.3 Le Groupe MSAG a noté que, dans le Document C19/7, le fonds de réserve de 7 millions CHF est compris dans les ressources de financement, mais pas dans les coûts (dépenses). Pour refléter convenablement la façon dont le fonds de réserve sera utilisé, il faut prévoir un montant analogue de coûts non prévus.

4.4 À ce stade, il faudrait tenir compte, dans le cadre du scénario le plus défavorable, d'une marge d'erreur de +/- 15% dans les estimations des coûts pour les groupes CFC 1 à 4. Par conséquent, un montant supplémentaire de 18 717 000 CHF pourrait être nécessaire, et le montant total du reste des financements nécessaires pourrait atteindre 52 159 000 CHF, au maximum. Le coût total du projet (à l'exception des traitements de l'équipe chargée du projet, qui seront financés sur le budget ordinaire), pourrait atteindre 220 299 000 CHF, soit un montant supérieur à l'option 1 proposée dans le [Document 57(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S14-PP-C-0057/en), présenté à la Conférence de plénipotentiaires de 2014, que la Conférence n'a pas été en mesure d'approuver.

4.5 Le Groupe MSAG a révisé l'Annexe 2 du Document [C19/7](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0007/en) en tenant également compte du scénario le plus défavorable, sur la base des estimations qui étaient à la disposition du Groupe en avril 2019, le financement comprenant alors les parrainages d'un montant de 10 millions et de 5 millions CHF que se sont généreusement engagés à apporter l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, respectivement, et les dons de 100 000 USD et de 40 000 CHF qui ont généreusement été versés par la République tchèque et le Ghana.

|  |
| --- |
| Scénario conformément au Document C19/7, ajusté pour tenir compte du fonds de réserve |
| Coût total du projet (en milliers de CHF) | Reste des financements nécessaires (en milliers de CHF) | Excédent ou partenariats (en milliers de CHF) par an pour 2019-2025 |
| 198 582 | 30 442 | 4 348 |
| 201 582 | 33 442 | 4 777 |

|  |
| --- |
| Scénario le plus défavorable conformément au Document C19/7, ajusté pour tenir compte du fonds de réserve et d'une augmentation de 15 % des estimations pour les groupes CFC 1 à 4 |
| Coût total du projet (en milliers de CHF) | Reste des financements nécessaires (en milliers de CHF) | Excédent ou partenariats (en milliers de CHF) par an pour 2019-2025 |
| 217 299 | 49 159 | 7 022 |
| 220 299 | 52 159 | 7 451 |

4.6 Le Secrétariat estime que cette marge d'erreur de +/- 15% est extrêmement prudente (voir le § 2.1). Si l'on part du principe que les estimations de l'architecte sont exactes, le montant total des coûts directs et indirects dépasse la somme de 180 millions CHF, indiquée dans le Document [C18/123](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0123/en), de 20 millions CHF, et de près de 25 millions CHF si l'on tient compte des coûts de personnel liés à l'équipe chargée du projet.

4.7 Le Groupe MSAG craint que les économies futures, sur lesquelles repose le projet, ne puissent pas être garanties, sans préjudice de la proposition consistant à utiliser les économies issues de la mise en œuvre du budget pour 2018. Si des économies sont effectivement réalisées, le projet en absorbera la majeure partie, si ce n'est la totalité, au cours des sept prochaines années. La capacité de l'Union à faire face aux dépenses imprévues s'en trouvera limitée.

# 5 Conclusion

5.1 Le Conseil est invité à prendre note des risques financiers liés à la construction du projet retenu pour le bâtiment du siège de l'Union. Afin d'atténuer ces risques, il est proposé que le coût total maximum de tous les éléments pouvant être financés par le prêt du pays hôte ne dépasse pas le montant du prêt, complété par les dons et parrainages acceptés.

**Annexe**: 1

Annexe

Informations financières sur le budget

Modifiées par le Groupe MSAG (les nouveaux chiffres sont indiqués en *italique*)

Tableau – Informations financières, catégories CFC: en milliers de CHF (avril 2019)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Élément | Coût (fourchette) | Financement |
| Traitements des fonctionnaires de grade P5, P3, G6 financés grâce au budget de l'UIT |  4 840 |  **4 840** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Éléments pouvant être financés par le prêt accordépar le pays hôte |  |  |
| CFC 1 à 4 Construction (+/- 15%) |  124 780 |  |
| Fonds de réserve |  *7 000* |  ***7 000*** |
| CFC 4 Mesures de sûreté et de sécurité supplémentaires conformément aux normes UN-MOSS |  de 3 000 à 6 000 |  |
| CFC 5 Permis de construire, taxes et assurances |  1 280 |  |
| CFC 5 Concours d'architecture |  722 |  |
| CFC 5 Services d'appui extérieurs |  5 700 |  |
| CFC 5 Honoraires de CDTK  |  26 000 |  |
| CFC 5 Honoraires de l'entreprise générale |  4 600 |  |
| CFC 8 Relogement du personnel |  11 000 |  |
| **Total**  |  **de *184 082* à *187 082*** |  |
| **Prêt accordé par le pays hôte** |  |  ***140 000*** |
| **Reste des éléments pouvant être couverts par le prêt à financer** |  **de *37 082* à *40 082*** |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Autres éléments ne pouvant être financés par le prêt |  |  |
| CFC 8 Location de salles de conférence et de réunion |  2 500 |  |
| CFC 9 Mobilier amovible |  5 000 |  |
| CFC 9 Équipements TIC actifs |  7 000 |  |
| **Total à financer sans avoir recours au prêt avant optimisation** |  **de *51 582* à *54 582*** |  |

| Autres financements |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dons et parrainages acceptés |  |  **15 140** |
| Fonds dédiés: excédent budgétaire 2018[[1]](#footnote-1) |  |  **6 000** |
| **Reste des financements nécessaires: moyennant des optimisations supplémentaires, de nouveaux versements sur le Fonds pour le projet de nouveau bâtiment provenant des excédents budgétaires enregistrés pour les années 2019 à 2025, des parrainages et des dons** |  **de *30 442* à *33 442*** |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Sous réserve de l'approbation du Conseil à sa session de 2019. [↑](#footnote-ref-1)